NOTE D'INFORMATION

EMERGENCE MONETAIRE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23060 en date du 21/04/2023.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **VALORIS MANAGEMENT** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca** représentée par **Monsieur Mostafa HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

M. Hassani

VALORIS MANAGEMENT
Angle route d'El Jadida et Rue
Abou Dabi, Oasis
Tél : 05 22 92 68 80
Fax : 05 22 99 61 46

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

GO

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **EMERGENCE MONETAIRE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042178**
- Date et référence de l'agrément : **23/12/2022, GP22178**
- Date de création : **13/07/2015**
- Siège social : **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams

 Etablissement de gestion : **VALORIS MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **BMCE Bank** sise à **140, Avenue Hassan II – Tour BMCE 4ème étage, Casablanca** représenté par **Madame Badia BELALIA** et **Monsieur Ali FASSI FIHRI**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
VALORIS GROUP	Youssef JAIDI	05 22 92 68 80
VALORIS MANAGEMENT	MOSTAFA HASSANI	05 22 92 68 80

- Commissaire aux comptes : **EL Jerari Audit & Conseil** représenté par **Mohamed EL Jerari**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

60

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Monétaire**
- Sensibilité min : **0 (Exclue).**
- Sensibilité max : **0.5 (Incluse).**
- Indice de référence : **MONIA (Moroccan Overnight Index Average) publié par Bank Al-Maghrib.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs un rendement supérieur à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 La totalité de l'actif du FCP, hors titres d'OPCVM monétaire, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, sera en permanence investi en titres de créances. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

 Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'État ;**
 - **Obligations privées, Obligations subordonnées, Obligations subordonnées perpétuelles, Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts à hauteur de 20% de l'actif net ;**
 - **Titres d'OPCVM monétaire (conformément à la réglementation en vigueur) ;**
 - **Titres de créances émis par les Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) ;**
 - **Placements en devises à l'étranger selon la réglementation en vigueur ;**
 - **Opérations de pension ;**
 - **Opérations de prêt-emprunt de titres ;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **1 jour à 3 mois.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

60

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **04/08/2015.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et de Valoris Group et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 11H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le « FCP EMERGENCE MONETAIRE » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

GO

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur**.

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an. Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu. Ces frais de gestion couvrent les charges suivantes :**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
☐ (1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
☐ (2) Commissaire aux comptes	20 000 HT
☐ (3) Commissions AMMC	0,025% HT
☐ (4) Commission Dépositaire	0,04% HT
☐ (5) Commission Maroclear	(Commission de gestion du compte émission- annuel) : 3 600 Dhs HT ; (Droit d'admission- trimestriel) : selon les conditions en vigueur.
☐ Prestations de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

GO